

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

UN DIPLÔME D'ÉTAT EN 1 AN

DEAP - Niveau 4 - RNCP 35832

Date échéance de l'enregistrement: 01/09/2025

Certificateur : Ministère chargé de la santé



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale. Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap :

emmanuelle.guittat@cloriviere.paris



Scannez !

Mise à jour le 29/08/2024



2 VOIES POSSIBLES POUR LE DEAP

Formation initiale

Formation en apprentissage

Aucun diplôme requis pour s'inscrire à la sélection

Prérequis

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Durée

11 mois de fin août à juillet (1540h dont 770h de théorie et 770h de pratique).

Financement, plusieurs modalités

- Auto-financement
- Conseil régional sous conditions
- Prise en charge employeurs
- CPF
- Transition Pro

Règlement financier joint au dossier d'inscription à la sélection et devis à demander par mail.

Admission

L'admission en institut de formation est conditionnée par la constitution d'un dossier et la réussite à l'épreuve de sélection orale.

Tous les candidats ont la même modalité de sélection, y compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiels titrés) DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT.

Les inscriptions aux épreuves de sélection orale sont ouvertes de fin mars à début juin.

Prérequis

Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum et avoir moins de 30 ans (sauf RQTH) à la date d'entrée en formation

Durée

18 mois de septembre de l'année N à février de l'année N+2 (1540h dont 770h de théorie et 770h de pratique).

Financement

Formation gratuite et rémunérée de 18 mois de septembre de l'année N à février de l'année N+2.

Age de l'apprenti	Rémunération en % du SMIC	
	1ère année	2ème année
18-20 ans	43%	51%
21-25 ans	53%	61%
26 ans et +	100%	100%

Admission

2 possibilités

- Si vous n'avez pas de promesse d'embauche, l'admission en institut de formation est conditionnée par la constitution d'un dossier et la réussite à l'épreuve de sélection orale.

Tous les candidats ont la même modalité de sélection, y compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiels titrés) DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT.

Les inscriptions aux épreuves de sélection orale sont ouvertes de fin mars à début juin.

- Si vous avez une promesse d'embauche, vous êtes dispensé de l'épreuve de sélection orale.

Taux de réussite
79.2 % en 2024

Taux de satisfaction
81.6 % en 2024

Taux d'insertion
75 % en 2024



Scannez !



5 blocs de compétences comprenant 11 modules de 22 semaines

Base de 35 heures hebdomadaires - Calendrier en ligne et téléchargeable

Bloc 1: Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1: Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

Module1bis : Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.

Module 2: Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

Modalités d'évaluation: Etude de situation et évaluation en milieu professionnel

Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Module 3: Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

Module 4: Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

Module 5: Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

Modalités d'évaluation: Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4; évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5; évaluation des compétences en milieu professionnel; attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Module 6: Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

Module 7: Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

Modalités d'évaluation: Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée et évaluation des compétences en milieu professionnel

Bloc 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Module 8: Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

Module 9: Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

Modalités d'évaluation: Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel et évaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 5: Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 10: Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

Module 11: Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Modalités d'évaluation: Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée et évaluation des compétences en milieu professionnel.



LES STAGES *

4 stages dont 3 stages de 5 semaines et 1 stage dit d'intégration de 7 semaines.

Ils seront effectués en milieu hospitalier et extrahospitalier sur une durée de 22 semaines (sur la base de 35h/semaine).

Dispense de certains stages pour les titulaires du CAP AEPE, BAC pro ASSP, BAC pro SAPAT, DEAES, ADVF, DEAS, ARM.

*Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAP, sous réserve de modification des textes légaux et des dispositifs régionaux

LA VALIDATION DE LA FORMATION

Évaluation continue et modulaire tout au long de la formation

- Validation des compétences théoriques et validation des compétences en milieu professionnel ;
- Études de situations et pratiques simulées en IFAS ;
- Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, niveau 4, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Il pourra exercer le métier d'Auxiliaire de Puériculture dans des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies, multi accueil...), des centres de rééducation pour les enfants handicapés, des services de maternité et de pédiatrie, des centres de protection maternelle et infantile, des pouponnières et des centres maternels.

Les passerelles : par la formation professionnelle continue, l'Auxiliaire de Puériculture peut s'orienter vers d'autres formations paramédicales (infirmier, éducateur de jeunes enfants...)

NOS ATOUTS

Notre salle de travaux pratiques



Formateurs expérimentés



Restauration sur place



Coin détente



Foyer



NOUS CONTACTER

INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur

119 boulevard Diderot

75012 PARIS

Métro 1.2.6.8.9 | RER A - arrêt Nation

01 47 83 68 44

www.cloriviere.paris

contact.ifasifap@cloriviere.paris

Réponse en moins de 48h



Scannez !